

► S'informer, se défendre contre les sectes

Sommaire

> Définitions	p. 2
> Comprendre	p. 3
> Agir	p. 5
> Carnet d'adresses	p. 8

Débusquer des sectes trop bien insérées dans la société

Formation professionnelle, soutien scolaire, aide aux toxicomanes, médecines douces... Les sectes se sont positionnées, en toute discrétion, sur les grands problèmes de société et de vie quotidienne.

Un concours de moto organisé dans une ville du Sud au profit d'une association d'aide aux toxicomanes ; les familles et les jeunes s'y pressent, participent... « Derrière l'organisation de cette animation, nous avons découvert qu'il y avait en fait une secte puissante qui cherchait à recruter de nouveaux adhérents, surtout des jeunes » explique le Groupe d'études des mouvements de pensée en vue de la prévention de l'individu (GEMPPPI), un organisme de lutte contre les sectes.

Deux rapports publiés fin 2006

Le dernier rapport parlementaire sur « les mineurs victimes des sectes » ainsi que celui de la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) sur le risque des dérives sectaires dans la formation professionnelle, dressent les mêmes constats : les sectes se fondent et s'intègrent dans la société. « Elles peuvent se dissimuler sous couvert d'associations de soutien scolaire, d'aide aux personnes ou aux jeunes en difficulté. Elles ont délaissé les gourous mystiques, pour se noyer dans le paysage, s'insérer dans tous les rouages de la société, sous couvert de soins, de formation, d'assistance, en bref, de tout ce qui peut paraître sympathique et honorable », relève la MIVILUDES. La vigilance s'impose ! Avant de s'inscrire dans une activité sportive, un cours de soutien, une thérapie, il est donc recommandé de vérifier le sérieux de l'organisme auprès des instances officielles agréées. L'intégralité des rapports est disponible sur www.assemblee-nationale.fr et www.miviludes.gouv.fr

Des enfants et des ados victimes de sectes

Les enfants et les jeunes intéressent particulièrement les sectes, car « ils sont un investissement rentable, puisqu'ils assurent la relève dans la secte et la font connaître autour d'eux. Arrivés à l'âge adulte ces jeunes sont souvent dans l'incapacité d'être autonomes, de mener leur vie, ils dépendent de la secte » analyse la commission parlementaire. Pour mieux protéger ces mineurs, la commission propose de mieux contrôler l'enseignement à domicile et les organismes de cours de soutien, de travailler à la mise en place d'une loi qui rendra obligatoire les vaccins et les soins d'urgence même si les parents s'y opposent du fait de leurs croyances.

% DONNÉES CLÉS

- 60 000 à 80 000 enfants seraient sous l'influence des sectes (source : rapport parlementaire)

& FICHES LIÉES

Se défendre en justice n° 5.12
Dépression, mal-être : prévenir et s'en sortir n° 5.470



Sommaire

- > Définitions
- > Comprendre
- > Agir
- > Carnet d'adresses

ATTENTION À

Une liste des sectes et mouvements sectaires

Sur le site Web de l'UNADFI (www.unadfi.com - rubrique groupes et mouvances) vous trouverez conseils et informations sur les sectes et aussi une liste alphabétique des sectes connues. Attention, cette liste n'est pas complète car il se crée des sectes en permanence. Elle peut vous être toutefois fort utile dans votre recherche d'informations.

Définitions

Une secte, c'est quoi ?

« Un groupe qui, sous une proposition séduisante de spiritualité, de thérapie ou de développement personnel..., poursuit des objectifs contraires aux droits les plus fondamentaux de l'homme par des agissements qui leur portent gravement atteinte. »

Cette définition de l'UNADFI est complétée par d'autres, mais le point commun à toutes les sectes est la volonté qu'elles ont de manipuler les individus, en leur faisant perdre tout esprit critique. Un groupe, même marginal, ou dissident d'une grande religion dont les pratiques sont tolérantes, ne peut être qualifié d'organisation relevant des dérives sectaires. Mais ce qui pose problème, ce sont les agissements de certains groupes qui ont sur leurs adeptes une véritable emprise et en obtiennent une soumission inconditionnelle. Les sectes exigent généralement de leurs adeptes qu'ils rompent avec leur famille, leurs amis et leurs repères intellectuels, affectifs ou sociaux. Les adeptes finissent par déléguer la gestion entière de leur vie à leur nouvelle communauté ou à son dirigeant. Dans certains cas, cela peut aller jusqu'à la mise en danger des mineurs comme l'exploitation sexuelle.

La notion de dérive sectaire

Les pouvoirs publics prennent en considération, non pas les doctrines ou les croyances mais les agissements et les dérives. En l'absence de critères spécifiques pour désigner ce qui relève du phénomène sectaire, la tentation est forte, pour certains, d'en contester l'existence quand d'autres sont enclins à en étendre abusivement le domaine et l'importance. Confrontées à des approches aussi opposées, les administrations ont eu naturellement recours au droit commun, ainsi qu'aux éléments d'information contenus dans les rapports parlementaires de 1996 et 1999 et notamment aux critères de dangerosité qui y étaient mentionnés.

Devant les tribunaux : l'abus de faiblesse

Respectueux de toutes les croyances, fidèle au principe de laïcité, ne reconnaissant aucun culte, le législateur s'est toujours refusé à définir les religions. Il n'a pas davantage, et pour les mêmes raisons, précisé les notions de secte et de dérive sectaire. Toutefois, le législateur de 2001 a aménagé l'incrimination d'abus de faiblesse en l'étendant à des situations de sujétion physique ou psychologique caractéristiques de l'emprise sectaire.



Comprendre

Des sectes qui soignent désormais leur communication

La MIVILUDES insiste dans son dernier rapport sur les efforts faits par les sectes pour être présentes dans la société et recruter sans être remarquées mais avec efficacité.

Face aux méthodes des sectes, c'est donc à son bon sens, à sa vigilance et à son esprit critique qu'il faut faire appel. À un organisme de formation qui met en avant une méthode infaillible avec à la clé un thérapeute qui vous parle de guérison et non de soins ; il faut rester lucide et ne pas croire à tout et n'importe quoi.

À qui s'attaquent ces groupes ?

Les sectes s'attaquent d'abord aux personnes vulnérables. Elles investissent depuis peu le créneau de la formation professionnelle.

→ Les personnes « cibles »

Jeunes étudiants isolés sur le campus, parents désemparés par les difficultés qu'ils rencontrent avec leurs enfants, personnes touchées par la maladie ou la dépression... Les groupes sectaires s'intéressent en priorité aux personnes vulnérables, traversant par exemple un moment difficile de leur existence, ou encore à des jeunes épris d'idéal, en quête d'absolu, de vérités pouvant donner un sens à leur existence, parfois insatisfaits de leur mode de vie ou de leur orientation scolaire ou professionnelle. L'individualisme prôné au sein de notre société, l'exigence d'une recherche constante de performances personnelles ou professionnelles pas toujours faciles à assumer, peuvent fragiliser les individus en perte de confiance ou en manque de repères et les pousser parfois à rechercher des solutions toutes faites. La sécurité du groupe d'adoption qui les prendra sous son aile leur proposera de faire les « bons choix » à leur place.

→ Formation professionnelle : vigilance !

Le marché de la formation professionnelle serait-il devenu un gigantesque supermarché pour les sectes ? La MIVILUDES constate dans son dernier rapport parlementaire que les mouvements sectaires s'adaptent à leur temps. Ils préfèrent désormais aux gourous, des formateurs en costume trois pièces plus à même de recruter de nouveaux adeptes. Le secteur de la formation professionnelle, en pleine expansion, draine des fonds importants qui ne pouvaient laisser inactifs des organisations ou des individus toujours à la recherche d'un enrichissement. « Sous couvert de vente de prestations de formation, source importante de revenus, les sectes peuvent diffuser des dogmes et méthodes, et recruter de nouveaux adeptes qui, à leur tour, peuvent infiltrer le monde de l'entreprise et/ou devenir acteurs de ces réseaux de vente qui proposent tests, ouvrages, voyages, matériel d'accompagnement, aide à l'installation. » explique le rapport.

Ne vous laissez pas séduire !

Un aspect important du fonctionnement de ces organisations consiste en une manipulation de l'affectif par une première phase d'accroche dite aussi étape de séduction. Ces groupes accueillent chaleureusement ou abordent avec sympathie les recrues potentielles. Le nouveau venu y est survalorisé. On flatte le narcissisme de la personne, on l'entoure « d'amour ». Les Anglo-Saxons parlent de

■ ■ ■

+ BON À SAVOIR

Vivons coachés, vivons heureux !

3 000 coachs exercent en France. L'UNADFI invite chaque citoyen à la vigilance ; derrière ces coachs se cachent parfois des sectes. Consciente de ce risque, la Société française de coaching a fait le ménage parmi ses adhérents : elle est ainsi passée de 700 membres à 200 ! Avant de choisir un coach ou un thérapeute, vérifiez son sérieux auprès des fédérations professionnelles.



Sommaire

- > Définitions
- > Comprendre
- > Agir
- > Carnet d'adresses

« love bombing » (bombardement d'amour). On prépare ainsi les individus à la dépendance.

À travers un discours univoque, la compréhension du monde devient simple. Un des traits caractéristiques des groupes sectaires est leur prétention à détenir l'unique vérité. En découlent intolérance, refus de la différence, élitisme et rejet du monde extérieur diabolisé. Ce comportement, dès lors qu'il est adopté par le nouveau venu, l'isole et le rend d'autant plus vulnérable à la tentative de mainmise exercée par le groupe.

Des formes variées pour un même phénomène

Le phénomène sectaire revêt une grande variété de formes. Les organisations coupables de comportements sectaires peuvent ainsi prendre leur inspiration dans des sources doctrinales multiples, qu'elles soient religieuses, philosophiques, ésotériques, voire psychanalytiques ou politiques. Tout ceci pour afficher des vocations aussi diverses que les objets « déclarés » des associations dont elles se réclament ou qui leur servent de paravents.

→ Aspect mercantile

Ainsi, l'engouement actuel pour les mouvances new age peut parfois donner lieu à des dérives lorsque des individus l'exploitent à des fins mercantiles. En effet, ces mouvances proposent des méthodes d'épanouissement personnel, des régimes alimentaires et des recettes énergétiques qui sont sujets à caution ou plus grave encore, en prônant, en cas de pathologie avérée, le rejet total des traitements validés par la médecine pour leur substituer des pratiques guérisseuses non reconnues, susceptibles d'entraîner la mort du sujet ou l'aggravation de son état de santé.

→ Satanisme et dérive sectaire ?

Dans un tout autre registre, la mode du gothique ou du satanisme fascine nombre d'adolescents. Même, si le gothique n'a, a priori, rien à voir avec les formes les plus extrêmes du romantisme noir, dont certains adeptes du satanisme font religion et commerce, il faut adopter recul et sens critique. Le courant black metal véhicule, par la voix de certains de ses groupes, des idéologies confinant parfois à la haine raciale, à la transgression de toutes les normes sociales. Cette violence et ces thèses mortifères peuvent amener des jeunes en perte de repères à commettre des délits ou à adopter des conduites à risque pour eux et pour autrui. À ce sujet, la MIVILUDES diffuse un guide : « Le satanisme, un risque de dérive sectaire ».

→ Au sein des religions officielles

Nouveau sujet d'inquiétude, les dérives sectaires se propagent au sein même des religions officielles. On assiste en effet au développement de groupes de guérison ou de combat contre le diable, constitués autour d'un leader charismatique qui se réfère à la Bible, au Coran ou au Talmud. Pour lutter contre ces dérives au sein de communautés nouvelles, l'Église catholique s'est dotée d'un service de veille. Son objectif : accueillir et écouter les personnes et transmettre les dossiers aux instances qualifiées.

→ Attention aux annonces

Petits boulots... et vraies galères. Il peut y avoir, en effet, derrière des annonces d'emplois quelquefois mirifiques, notamment à l'étranger, de vraies arnaques. Citons le cas de petits boulots à l'étranger débouchant sur des exploitations

■ ■ ■





+ NOS CONSEILS

Camps et séjours de vacances agréés

Il faudra toujours s'informer auprès du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (www.jeunesse-sports.gouv.fr) pour savoir si les organismes sollicités sont agréés. Pensez aussi à vous procurer les statuts des associations dans lesquelles un jeune souhaite s'engager.

totales d'adeptes dans certaines organisations ou encore dans des missions humanitaires qui s'avèrent être des pièges.

Posez-vous les bonnes questions !

Ayez les bons réflexes et posez-vous dès le début les bonnes questions. Dans le groupe, qui détient le pouvoir ? Le leader est-il respectueux des personnes ? De quelle liberté jouissent-elles ? Quelles règles président à la vie en communauté, la vie conjugale et familiale ? Quelle est la formation des personnes ? D'où vient l'argent ? Comment est-il utilisé ? Quel est le coût pour vous ? De quels moyens de contrôle disposent les membres du groupe ? Quels sont leurs contacts avec l'extérieur ?

▶ Agir

Pour se défendre

Face à l'ampleur et à la gravité du phénomène, l'État, la justice et le mouvement associatif se mobilisent.

Il existe de nombreux mouvements sectaires plus ou moins dangereux, dont l'importance et l'audience sont extrêmement variées. Toutefois, les chiffres sont difficiles à estimer car certains groupes minimisent leurs effectifs alors que d'autres, au contraire, ont tendance à les gonfler. L'emprise sectaire reste un motif de préoccupation des pouvoirs publics, surtout à l'égard des jeunes.

Protéger les jeunes

Le phénomène sectaire est très intéressé par le public jeune et tente régulièrement d'infiltrer les milieux éducatifs et de la formation.

→ Contrôle de la scolarisation à domicile

La loi sur le contrôle de l'obligation scolaire stipule que les enfants de plus de six ans scolarisés dans leur famille ou dans des écoles privées hors contrat doivent être déclarés à la mairie de leur résidence puis contrôlés par celle-ci tous les deux ans. De son côté, l'Éducation nationale doit vérifier les programmes d'enseignement. Cette disposition constitue un bon moyen d'éviter les dérives sectaires dont les enfants sont parfois victimes avec le consentement de leurs parents.

→ À l'université

À l'université, l'affichage et la publicité pour les organisations ou associations étant entièrement libres, les étudiants doivent rester vigilants face aux propositions de conférences thématiques ou débats gratuits (conférences philosophiques ou histoire des religions), au tractage de prospectus les invitant à prendre contact et notamment aux tests de personnalité ou questionnaires à remplir qu'on peut leur proposer.

! ATTENTION À

L'aide aux devoirs

Grâce à l'activité de la cellule pour la prévention des dérives sectaires du ministère de l'Éducation nationale, un certain nombre d'écoles à risque ont été fermées. Des associations d'aide aux devoirs peuvent, quant à elles, être des relais de mouvements à caractère sectaire. Vous avez un doute ? Vérifiez le sérieux des organismes auprès des associations de parents d'élèves, auprès de l'école de votre enfants ou directement auprès de l'UNADFI.



Sommaire

- > Définitions
- > Comprendre
- > Agir
- > Carnet d'adresses

Un doute, une inquiétude, comment réagir ?

Face aux dérives sectaires, la MIVILUDES diffuse un dépliant complet sur l'attitude à adopter et comment se défendre en cas de nécessité. N'hésitez pas à contacter également l'UNADFI qui a des associations partout en France, le GEMPPI, le centre Roger Ikor. Tous connaissent parfaitement les méthodes des sectes et leurs spécificités, demandez-leur conseils, ils vous seront très utiles.

Le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative lutte aussi contre l'émergence des mouvements sectaires dans les activités sportives et de loisirs. Par l'intermédiaire de ses directions régionales et départementales, le ministère s'assure du bon fonctionnement des centres de vacances et de loisirs, ainsi que des qualifications des animateurs. *Voir listes 1, 2 du carnet d'adresses.*

→ Repérer l'engrenage

Identifier le mode de fonctionnement des sectes est important. Toutes exigent de vous une adhésion inconditionnelle, le rejet du monde extérieur, l'exigence d'une disponibilité toujours plus importante, des contributions financières excessives, un prosélytisme abusif, l'endoctrinement de vos enfants. Les sectes sont des structures organisées sur un mode autoritaire, opaque et cloisonné, le contrôle mutuel des membres y est général, et les difficultés pour quitter le groupe importantes. C'est là que l'UNADFI et toutes les associations de lutte contre les sectes sont très utiles, car elles permettent de soutenir et d'accompagner l'adepte et ses proches dans sa démarche difficile de rupture avec la secte.

→ À l'égard d'un proche

Repérez les indices d'une emprise éventuelle dans son comportement (adoption d'un langage propre au groupe, modification des habitudes alimentaires, refus de soins, rupture avec la famille ou le milieu social, engagement exclusif pour le groupe, soumission absolue, dévouement total aux dirigeants, perte d'esprit critique) et gardez le contact d'une façon ou d'une autre. Informez-vous sur le groupe fréquenté (ses rites, sa philosophie, son vocabulaire), respectez la personne et tentez de lui faire prendre conscience des contre-vérités dans les doctrines proposées, restez ouvert au dialogue et ne la culpabilisez pas. Enfin, il est important de maintenir le lien en entretenant des contacts aussi fréquents et amicaux que possible, en valorisant ce que représente la personne pour son entourage familial et social, en évoquant les souvenirs positifs partagés. Tenez-vous prêt à l'accueillir si elle décide de sortir du groupe et recherchez pour elle une aide psychologique.

→ Qui contacter ?

En cas de problèmes, adressez-vous aux associations de lutte contre les sectes, aux parlementaires, aux élus locaux et aux services publics (le cabinet du préfet, le procureur de la République ou le substitut chargé du phénomène sectaire, le juge des enfants, le commissariat de police, les renseignements généraux, la brigade de gendarmerie).

Vous pouvez vous adresser aussi aux correspondants-sectes des administrations régionales et départementales suivant la difficulté rencontrée : « Enfance en danger » au conseil général, la DDASS, les rectorats, les inspections académiques, les DRJS, le ministère de l'Emploi et les organismes de formation professionnelle, voire à des ordres professionnels comme celui des médecins, pharmaciens, dentistes, avocats, notaires.

+ EN SAVOIR PLUS

Internet, le pire et le meilleur

Internet est une source inépuisable d'informations pour les esprits curieux et pas toujours avertis, notamment les jeunes. Les sectes le savent bien qui investissent la Toile subrepticement. Attention donc aux sites sans référence d'éditeur.

Par contre, des sites de vigilance « antisectes » sont aussi présents. N'hésitez pas à les consulter. *Voir liste 1 du carnet d'adresses.*





Des associations de défense de l'individu et de la famille luttent contre les dérives sectaires en menant des actions d'information, de prévention, d'éducation et judiciaire. Voir listes 2, 3 du carnet d'adresses.

La justice et le phénomène sectaire

Toute victime a le droit d'être écoutée, de se faire entendre, de porter plainte, de demander réparation de son préjudice, d'être indemnisée, etc. Les victimes d'infractions pénales ont le droit d'engager des poursuites contre l'auteur de la contravention, du délit ou du crime. Aujourd'hui, les victimes font l'objet d'une attention croissante du législateur. Leurs droits sont plus reconnus par la loi. Alors en cas de problème, il faut en parler d'abord aux parents ou à des proches. Dans tous les cas, il est important de ne pas se sentir responsable, de ne pas avoir honte, de ne pas croire qu'on peut tout résoudre tout seul, de surmonter la difficulté de parler et la peur d'être incompris. On peut aussi en parler à la police et éventuellement porter plainte, préalable nécessaire à toute démarche judiciaire. Les tribunaux sanctionnent les agissements contraires à la loi française : escroquerie, fraude fiscale, infraction à la législation du travail...

+ BON À SAVOIR

Des magistrats spécialisés

Dans chaque cour d'appel, un magistrat spécialisé est chargé de coordonner la lutte contre les phénomènes sectaires. Les associations de défense de victimes des organisations pratiquant des dérives sectaires sont aussi plus étroitement associées et consultées par les tribunaux. Elles peuvent également se porter partie civile.

→ Ce que dit la loi

La loi About-Picard, dernière loi votée dans ce domaine en 2001, met l'accent sur deux points principaux. Tout d'abord, les organisations pratiquant des dérives sectaires peuvent subir une dissolution judiciaire quand elles ont fait l'objet de plusieurs condamnations pour divers types d'infractions (atteinte à la liberté de la personne ou à son intégrité physique ou psychique, mise en péril des mineurs, exercice illégal de la médecine, fraudes et falsifications...). Deuxième point, la loi définit un délit : « l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse ». Ce délit réprime le fait de conduire une personne vulnérable « en état de sujétion physique ou psychologique » à « un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables ». Cette loi est disponible dans son intégralité à l'adresse suivante : <http://prevensectes.com/loi12.htm>

Cette loi est une première mondiale. Plusieurs parlements européens envisagent d'adopter des législations similaires.

→ Des exemples

En application de la loi About-Picard, certaines condamnations ont été prononcées. Ainsi, la condamnation en 2006 à 12 ans de réclusion criminelle d'un couple de parents adeptes de l'Ordre apostolique Tabitha's Place « pour avoir volontairement privé d'aliments et de soins leurs enfants, au point de compromettre la santé de leur fils, âgé de moins de 15 ans ». Condamnation en 2005 pour les mêmes chefs d'accusation, de deux parents kinésiologues, qui ont dû répondre de la mort de leur enfant de dix-neuf mois.

Ce dernier procès, « qui a permis de révéler les dommages provoqués par l'application stricte de préceptes alimentaires aberrants a été l'occasion de soulever publiquement, devant l'opinion et dans les médias, la question de la dangerosité potentielle de la mouvance kinésiologue », rappelle la commission parlementaire auteur du rapport sur les mineurs victimes des sectes.

► Carnet d'adresses

Sommaire

- > Pour en savoir plus p. 8
- > Les organismes de référence p. 8
- > Les ADFI p. 9

LISTE 1

Pour en savoir plus

LIRE

Sectes et laïcité

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Paris : La Documentation française, février 2006. ISBN 2-11-005768-8

De façon nuancée et sans stigmatisation, cet ouvrage cerne des sujets tels que l'emprise, la sujétion des adeptes, ainsi que les pratiques administratives en France et en Europe, les fondements et l'histoire de la laïcité.

Les sectes

Centre Roger Ikor. Paris : Editions Milan, mai 2005. ISBN 2-7459-1794-3. 5,50 €
Malgré l'action des deux grandes associations spécialisées et des initiatives des pouvoirs publics, le phénomène sectaire ne connaît pas de régression. Comment prévenir de tels dangers ? Comment aider des victimes à en sortir ? A ces questions et à bien d'autres, cet ouvrage apporte des réponses.

Rendez-vous sur la librairie en ligne du CIDJ :
www.cidj-librairie.com

SURFER

www.miviludes.gov.fr

Editeur : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.
Nombreuses informations permettant d'appréhender le phénomène sectaire. Présentation des associations, coordonnées utiles et études ou rapports en ligne produits par la mission.

www.unadfi.com

Editeur : Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu
Site spécialisé dans l'information sur les sectes, la prévention et l'aide aux victimes. Il propose une définition de la secte et des problématiques qui lui sont liées, des conseils pratiques concernant la défense des personnes, etc.

<http://prevensectes.com>

Ex site Tussier. Pour ne pas se laisser piéger par les sectes. Fiches d'information, nouveautés, bibliographies...

www.info-sectes.org

Site d'information sur les sectes et mouvements de pensée.

www.amf.asso.fr

Site de l'association des maires de France qui présente un livret du maire face aux sectes.

www.justice.gouv.fr

www.jeunesse-sports.gouv.fr

www.interieur.gouv.fr

Sites ministériels

LISTE 2

Les organismes de référence

→ Pour une aide, des informations concernant une secte, des conseils... contactez l'UNADFI, le Gemppi ou le CCMM. Les missions de la MIVILUDES, mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, se concentrent moins sur l'aide et l'assistance des particuliers, mais elle répondra cependant à toutes les demandes d'information.

MIVILUDES

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires
66 rue de Bellechasse
75007 - PARIS
Tél : 01 42 75 76 08
www.miviludes.gov.fr
La MIVILUDES est chargée notamment d'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et

aux libertés fondamentales ou constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements. Cette Mission n'a pas vocation à traiter d'affaires particulières.

UNADFI

Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu
130 rue de Clignancourt
75018 - PARIS

Tél : 01 44 92 35 92

www.unadfi.org

L'UNADFI est une association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle a pour objectif principal de défendre les personnes et les groupes victimes de pratiques abusives de mouvements de type sectaire. Accueil des familles ou amis des adeptes, information préventive, rôle d'alerte des pouvoirs publics, étude de l'évolution des différents groupes sectaires.
Pour connaître les adresses des ADFI (associations régionales), voir liste 3 du carnet d'adresses. L'UNADFI édite Bulles, bulletin trimestriel de liaison pour l'étude des sectes, qui apporte des informations, des études et des analyses, des témoignages et des documents concernant le phénomène sectaire.

GEMPPi

Groupe d'étude des mouvements de pensées pour la protection de l'individu.
BP 2416
13215 - MARSEILLE CEDEX 2
Tél : 04 91 50 38 42
<http://sectes-info-gemppi.france.com>
Le GEMPPi est une association recommandée par la MIVILUDES et agréée par la FECRIS (Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme). Cette association, présidée par Didier Pachoud, rassemble une équipe de professionnels et de bénévoles qui lutte contre les sectes, informe le public et aide les personnes touchées par les phénomènes sectaires (adepte, ex adepte d'une secte ou proches d'une personne ou d'une famille « happées » par une secte).

CCMM

Centre de documentation, d'éducation et d'action contre les manipulations mentales
Centre Roger Ikor
11-15 rue Alexandre Dumas
75011 - PARIS
Tél : 01 44 64 02 40
www.prevensectes.com

Association agréée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ses objectifs : s'opposer à toute action, collective ou individuelle, qui tend, par quelque moyen que ce soit, à pénétrer, à domestiquer, asservir les esprits, notamment ceux des jeunes. A cette fin, le CCMM mène une action d'information, d'éducation et de mise en garde du public et des actions en justice si nécessaire.
Le CCMM publie un bulletin trimestriel (Regards sur) en rapport avec l'actualité concernant le phénomène des sectes.

Il édite et diffuse gratuitement un guide juridique comprenant tous les articles de loi permettant de se défendre contre les pratiques des sectes. Le centre de documentation est ouvert à tout public, sur rendez-vous.

ATTENTION ENFANTS

16 rue des Batignolles
75017 - PARIS
Tél : 01 45 22 17 98 (répondeur)
www.attention-enfants.org
Objectifs : prévenir et défendre les familles, et en particulier les enfants et les adolescents, contre les pratiques exercées par les mouvements sectaires. Mise en garde contre les masques utilisés par certaines sectes : garderie, soutien scolaire, cours de musique et de chant, cours de sport, organisation d'expositions et de conférences...

Associations d'aide à la recherche de personnes disparues

DISPARITION - ESPOIR

Mairie d'Étupes
4 rue de la Poste
25460 - ÉTUPES
Tél : 03 81 32 23 42
www.disparition-espoir.org
Cette association regroupe les familles de jeunes majeurs et mineurs disparus. Elle réclame une meilleure coordination des services de police et de justice pour une véritable recherche. Elle possède quelques antennes-relais en Ile-de-France et en province.

ARMÉE DU SALUT

Service Recherche Disparition
60 rue des Frères Flavien
75976 - PARIS CEDEX 20
Tél : 01 43 62 25 00/20
www.armeedusalut.fr
L'Armée du salut dispose d'un service de recherche. Ce service est international.



LISTE 2 (suite)

Des associations européennes

FECRIS

Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme
C/o UNADFI
130 rue de Clignancourt
75018 - PARIS
Tél : 01 44 92 35 92

ASDFI SUISSE

Case postale 2009
1002 - LAUSANNE
Tél : 00 (41) 22 788 11 10

AIS - PROJUVENTUD

Aribau 226/INT Box 5
08006 - BARCELONE
Espagne
Tél : 00 (34) 93 30 13 024

LISTE 3

LES ADFI

→ **Les associations de défense de la famille et des individus sont présentes partout en France.**

06000 - Nice

L'Adriatic
81 rue de France
Tél : 04 93 82 34 81

10003 - Troyes

8 rue de la Mission
BP 103
Tél : 06 78 07 46 27

11850 - Carcassonne Cedex 9

Rue Jacques de Vaucanson
BP 1022
Tél : 04 68 47 72 00

13090 - Aix-en-Provence

Le Ligourès
Place Romée de Villeneuve
Tél : 04 42 17 97 96

14067 - Caen Cedex

92 rue du Général Moulin
BP 6298
Tél : 02 31 74 48 48

17000 - La Rochelle

13 rue Jean Baptiste Charcot
Tél : 05 46 52 28 95

21000 - Dijon

Centre Municipal des Associations -
salle 206
2 rue des Corroyeurs
Tél : 03 80 41 80 65

31000 - Toulouse

UDAF
57 rue Bayard
Tél : 05 34 41 44 95

33000 - Bordeaux

31 rue de Cursol
Tél : 05 56 52 15 04

34000 - Montpellier

Résidence les Aubes 1 - Escalier 2
85 rue des Passereaux
Tél : 04 67 79 70 68

35003 - Rennes Cedex

BP 10421
Tél : 02 23 48 27 67

37000 - Tours

6 rue du Chanoine Dalmas
Tél : 02 47 38 32 48

44187 - Nantes Cedex 4

35 A rue Paul Bert
BP 88723
Tél : 02 51 88 95 20

47004 - Agen Cedex

BP 146
Tél : 05 53 47 80 52

49100 - Angers

Centre Janot
2 rue Baudrière
Tél : 02 41 87 44 03

52103 - Saint-Dizier Cedex

BP 108
Tél : 03 25 05 78 26

56000 - Lorient

C/o UDAF
2 rue de professeur Mazé
Tél : 02 97 87 00 20

59800 - Lille

19 place Sébastopol
Tél : 03 20 57 26 77

63000 - Clermont-Ferrand

Maison des associations
2 boulevard Trudaine
Tél : 04 73 90 03 69

64200 - Biarritz

Villa Sion
79 B rue d'Espagne
Tél : 05 59 43 72 46

66000 - Perpignan

C/o UDAF
Rue Déodat de Séverac
Tél : 04 68 52 74 22

69003 - Lyon

Palais de la Mutualité
Place Antonin Jutard
Tél : 04 78 62 33 49

72100 - Le Mans

UDAF
67 bd Winston Churchill
Tél : 02 43 61 48 11

73000 - Chambéry

Maison des associations
67 rue Saint François de Sales
Tél : 04 79 33 96 14

75018 - Paris

130 rue de Clignancourt
Tél : 01 44 92 30 14

78000 - Versailles

14 rue du Parc Clagny
Tél : 01 39 50 85 67

81100 - Burlats

3 place de l'Eglise
Tél : 05 63 51 64 48

86000 - Poitiers

UDAF
24 rue de la Garenne
Tél : 05 49 37 37 18

97200 - Fort-de-France Cedex

UDAF - Cité Bon Air
Route des Religieuses
Tél : 05 96 71 67 07

97491 - Sainte-Clotilde Cedex

BP 78
Tél : 02 62 28 52 73



Pour en savoir plus, pensez
au crij de votre région :

www.cidj.com/crij

- **Des informations**
sur les études, les métiers,
la formation continue, la mobilité internationale,
la santé, les vacances...



- **Une librairie en ligne**

- **Des offres de stages**

- **Une offre de voyages adaptée aux petits budgets**

- **Et bien sûr toute l'actualité du Cidj**
(forum, conférences...)

www.cidj.com

